

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20201217_2 du 17 décembre 2020

Direction des Finances

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 11 décembre 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Cédric BARBIERO.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 16

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Clément DELORME - Louis PROTON - Christine CHALAND - Philippe SOUCHON - Anne-France ARGANS - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Paul SACHOT - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne PASTUREL pouvoir à David GUILLEMAN
Christian AMBARD pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Clément DELORME
Georges TRANCHARD pouvoir à Paul SACHOT
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Solange MARTELLACCI
Pierre LAFORETS pouvoir à Cédric BARBIERO
Philippe LOCATELLI pouvoir à Jean-Louis CLAUDE
Laurence DUCHAMP pouvoir à Philippe SOUCHON
Tassadit BELLABAS pouvoir à Christine CHALAND
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christiane PLASSARD
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Anne-France ARGANS
Anaëlle CAILLET pouvoir à Clotilde POUZERGUE
Alexandre HEBERT pouvoir à Michel BAARSCH
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN

Objet : Admission de créances en non-valeur

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et R. 1617-24 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 08/12/2020

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le comptable public vous propose l'admission en non-valeur et l'extinction des créances suivantes arrêtées à la date du 10 septembre 2020 pour les listes 4056450233 et 4029770533 et à la date du 11 septembre 2020 pour les listes 4613150533 et 4614150533. Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au trésorier.

Le montant des créances admises en non valeur suivantes s'élève à 4 893,47€. Elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non valeur.

6541 – Créances admises en non valeur				
Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Objet	Motif de la présentation
2013	T-2393	518,76	Redevance d'occupation du domaine public	Combinaison infructueuse d actes - Poursuite sans effet
2015	T-971	11,40	Restauration scolaire	Poursuite sans effet - Combinaison infructueuse d actes
2015	T-2573	116,56	Honoraire destruction véhicule	PV carence - Poursuite sans effet - Combinaison infructueuse d actes
2015	T-2572	33,00	Honoraire expertise véhicule	PV carence - Poursuite sans effet - Combinaison infructueuse d actes
2015	T-714	32,00	Honoraire expertise véhicule	Combinaison infructueuse d actes - Poursuite sans effet
2015	T-715	116,56	Honoraire expertise véhicule	Combinaison infructueuse d actes - Poursuite sans effet
2016	T-2549	8,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet - Combinaison infructueuse d actes
2017	T-3083	30,75	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-2843	24,60	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-2516	24,60	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	R-34-224	61,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	R-21-489	86,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-491	11,00	Restauration scolaire	Poursuite sans effet - Combinaison infructueuse d actes
2018	T-2960	16,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1996	100,00	Redevance d'occupation du domaine public	Poursuite sans effet
2018	T-333	53,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1800	43,05	Restauration scolaire	Poursuite sans effet

2018	T-1397	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2015	30,00	Redevance d'occupation du domaine public	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-39-110	4,00	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-1503	151,10	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-1421	20,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2294	67,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2654	50,40	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1829	43,05	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	R-45-175	20,50	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-1830	26,65	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-2417	79,30	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-2231	29,40	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-2419	150,00	Droit de place braderie	Poursuite sans effet
2018	T-328	24,60	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-677	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-998	34,85	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1107	15,00	Redevance d'occupation du domaine public	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-648	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-963	36,90	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2329	92,12	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-273	66,95	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-615	113,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-934	92,70	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1703	108,15	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1326	113,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1582	21,01	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2689	16,80	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-1202	79,30	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-32	151,10	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-787	150,41	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-1579	86,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	R-39-257	90,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1231	90,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-845	73,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2366	151,10	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-2377	0,90	TLPE	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-505	12,60	Honoraire expertise et destruction véhicule	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-2677	25,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1359	20,50	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite

2018	T-2678	25,20	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-1723	20,50	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-668	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-317	26,65	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-980	36,90	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2647	50,40	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-676	31,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-248	25,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1674	152,80	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2019	T-1552	26,50	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-692	33,60	Honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2019	T-1388	27,50	Redevance d'occupation du domaine public	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-983	18,90	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-1310	21,00	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-1452	19,95	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-2495	27,30	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-43-319	23,10	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-33-644	28,80	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-20	151,10	Honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2019	T-678	31,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1367	21,00	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1627	33,60	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-1947	37,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1350	18,90	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-658	31,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1608	31,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1920	35,70	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-1023	50,40	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-2479	27,30	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-2480	18,90	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite

Le montant des créances admises en non valeur suivantes s'élève à 46 434,69 €. Elles seront imputées au compte 6542- Créances éteintes.

6542 – Créances éteintes				
Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Objet	Motif de la présentation
2011	T-3128	900,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	T-3259	8691,30	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2012	T-2745	13860,60	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3050	2145,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3051	1950,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3760	845,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3693	1625,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3761	845,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3759	220,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	T-3762	440,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-2863	3640,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-3374	5810,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-146	1100,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-825	600,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-816	1120,00	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-369	2285,84	Redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-2140	167,40	TLPE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	T-1275	18,90	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-2994	23,10	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-1518	31,50	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-934	23,65	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-1811	35,70	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-3187	35,70	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-3186	21,00	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 4 893,47 € (quatre mille huit cent quatre vingt treize euros et quarante-sept centimes) et l'extinction des créances ci-dessus pour un montant total de 46 434,69 € (quarante six mille quatre cent trente quatre euros et soixante neuf centimes).

AUTORISE Madame le Maire à réaliser un mandat de régularisation.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2020, aux comptes 6541 et 6542.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :			
Transmission en préfecture le	/	/	
Affichage :			
du	/	/	au / /
Clotilde POUZERGUE			
Maire			
Conseillère métropolitaine			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt , le dix sept décembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).